

Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur**
- 3. Résultats de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé**
- 4. Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la quatorzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, qui doit se tenir les 12 et 13 mai 2011.

- 5. Questions techniques et financières**

- 5.1 Constitution d'un groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

Conformément à la résolution WHA63.28, le rapport fournit des précisions au sujet du plan de travail et du premier rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement, comme convenu au cours de la première réunion du groupe. Le rapport final du groupe doit être soumis à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé en 2012.

- 6. Questions administratives et financières**

- 6.1 Politique de l'OMS en matière de publications : rapport sur la mise en œuvre

Le rapport décrit les mesures prises pour mettre en œuvre la politique des publications de l'OMS, comme l'avait demandé le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa huitième réunion et le Conseil exécutif à sa cent vingt-troisième session.

- 6.2 Méthode de travail des organes directeurs

À sa cent vingt-huitième session, le Conseil a prié le Secrétariat de proposer des moyens d'éviter les incohérences et les chevauchements en ce qui concerne l'établissement de rapport et de faciliter un compte rendu plus efficace et davantage orienté sur les résultats à l'avenir. Le rapport examine les méthodes de travail et fait des propositions de changement.

- 6.3 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

6.4 Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

6.5 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière [s'il y a lieu]

7. Questions relatives au personnel

7.1 Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

7.2 Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel

8. Questions soumises pour information

8.1 Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen son rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude, y compris un résumé des recommandations contenues dans les rapports des comités d'experts et ses observations sur les incidences de ceux-ci pour les politiques de santé publique et les programmes de l'Organisation.

9. Clôture de la session

Note : En application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du bureau du Conseil et le Directeur général se sont consultés le 18 mars 2011 au sujet du projet d'ordre du jour provisoire qui avait été communiqué aux États Membres pour observations le 7 février 2011.

- 1. Les membres du bureau n'ont apporté aucun changement aux points proposés dans le projet d'ordre du jour provisoire.*
- 2. Les membres du bureau ont décidé de recommander que le point proposé par un État Membre en application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, concernant le rôle de l'OMS dans le système d'aide humanitaire des Nations Unies intitulé « Rôle de l'OMS en tant que chef de file sectoriel et fonctionnement du Groupe de responsabilité sectorielle Santé », soit reporté pour examen par le Conseil à sa cent trentième session en janvier 2012.*
- 3. Il a été suggéré qu'au titre du point intitulé « Résultats de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé » ait lieu un débat sur les délibérations de l'Assemblée de la Santé concernant le financement futur de l'OMS et la réforme de l'OMS.*

= = =